



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 57180

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des commerçants et artisans. Ces derniers cotisent au régime d'indemnisation chômage alors qu'ils ne peuvent en bénéficier. Une décision récente a été prise par la Commission européenne sur cette question. Elle concerne les travailleurs frontaliers. Il lui demande s'il est possible de l'appliquer par extension aux commerçants et artisans.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57180

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 527